le grand Toulouse
communauté urbaine



Colomiers

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par DCM du 17/12/2004

3ième MODIFICATION

8 – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dossier approuvé par
Délibération du Conseil de Communauté
Du 5 octobre 2009

COLOMIERS
Terre d'envol

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5

www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

COMMUNE DE COLOMIERS

Plan Local d'Urbanisme

Projet de troisième modification

RAPPORT ET CONCLUSION

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire enquêteur : Christiane ACQUIER – PAGES

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

COMMUNE DE COLOMIERS

Plan Local d'Urbanisme

Projet de troisième modification

RAPPORT ET CONCLUSION

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire enquêteur : Christiane ACQUIER – PAGES

SOMMAIRE

Première partie : RAPPORT

I - Le projet

pages

I – Evolution du document d'urbanisme 3

II – Evolutions enregistrées à l'échelle de la Commune 3

III – Objet de la modification

A – Evolution du programme d'aménagement de la ZAC Garroussal Saint Jean 4,5

B – Clarification de la notion d'axe Est – Ouest sur le secteur des Ramassiers 6

C – Prise en compte du Plan Prévention des Risques « Sécheresse » 6

II – L'enquête

I – Pièces constituant le dossier 6

II – Procédure préalable 6

III – Déroulement de l'enquête

A – Contrôle réglementaire 7

B – Les permanences 7

IV – Analyse des observations et avis du commissaire enquêteur 7

Deuxième partie : CONCLUSION 8

Troisième partie : PIECES ANNEXES 9

Première partie : RAPPORT

I – Le projet

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 , la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse est devenue compétente en matière d'urbanisme et notamment de PLU et documents en tenant lieu. Elle gère , de ce fait, tous les POS et PLU communautaires à l'échelle communale des 25 communes membres du Grand Toulouse. Dans ce cadre elle lance le projet de 3ème modification du PLU de la Commune de Colomiers.

I – Evolution du document d'urbanisme

- Le PLU de Colomiers a été révisé en 2004 , approuvé le 17-12-2004
- Il a fait ensuite l'objet d'ajustement successifs par le biais de 2 modifications en 2006 et en 2008 et de 2 révisions simplifiées le même jour en 2007

II - Evolutions enregistrées à l'échelle de la Commune

Colomiers connaît un développement constant, avec la mise en œuvre progressive de son projet d'aménagement et de développement . Deux ZAC ont été crées celle des Ramassiers , en phase d'urbanisation et la ZAC de Garroussal Saint Jean (42 ha) qui n'est entrée que partiellement dans sa phase opérationnelle.

Postérieurement à l'approbation des dossiers de créations ,les analyses ont montré que l'espace central de la ZAC de Garroussal Saint Jean présentait une biodiversité intéressante . Cette constatation a amené à reconsidérer l'aménagement des zones naturelles et à revoir les zones d'habitat au sein de ZAC.

La présente modification portera sur le zonage de la ZAC et le règlement du PLU.
Une orientation d'aménagement de l'espace public situé au centre de la zone a été jointe au dossier .

La suppression d'une disposition limitant l'accès à un des secteurs du PLU a été intégrée à la modification.

III – Objet de la modification

L'objet de la modification concerne trois éléments :

- L'évolution d'aménagement de la ZAC Garroussal Saint Jean
- La clarification de la notion d'axe « Est – Ouest » sur le secteur des Ramassiers
- La prise en compte du Plan de Prévention du Risque Sécheresse

A – Evolution du programme d'aménagement de la ZAC Garroussal Saint Jean

1 – Caractéristiques de la ZAC

La ZAC crée par DCM du 15/12/05 était dédiée à l'accueil d'habitat de 650 logements comprenant des logements collectifs, des logements en habitat groupé, et des maisons individuelles.

A chacune de ces typologies de logements correspond une catégorie de zonage différent : AUB, AUC et AUD.
A ce jour, la commercialisation des terrains est lancée sur le partie ouest du territoire..
La ZAC a fait l'objet d'une Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (arrêté préfectoral du 24/11/08) et d'une Déclaration d'Utilité Publique (21/04/08). Les arrêtés de cessibilités ont été pris , l'enquête parcellaire a été faite.

2 – Nouvelle conception du paysage urbain

La commune a voulu préserver la biodiversité du site en s'appuyant sur l'existant , haies espaces boisés, zone humide et donner ainsi une vision différente du paysage urbain en construisant au plus prés de cette zone naturelle.
L'objectif de cette démarche est de déboucher sur l'aménagement des espaces végétalisés en cohérence avec les notions de corridors écologiques et de couloirs de biodiversité.
A ce titre en complément de l'étude d'impact lors de la création de la ZAC , 2 études ont été réalisées par l'aménageur de la ZAC et Nature Midi Pyrénées de son côté a mis en évidence deux zones d'intérêt écologique majeur :

- A l'Ouest : une continuité de haies bocagères et un « fossé mère » à maintenir. Cette haie assure la liaison faunistique avec la vallée de l'Aussonnelle.
  Ces éléments n'impliquent de modification ni du zonage , ni du règlement. Un cheminement piétonnier sera créé entre la haie et les fonds de parcelles et assurera, dans l'avenir, une continuité via Cornebarrieu jusqu'à la Vallée de l'Aussonnelle

- A l'Est :depuis la route de Cornebarrieu vers le chemin de Gramont des peupliers et des chênes longent une zone humide qui fait fonction de bassin de rétention naturel des eaux de pluie qu'occupent les roseaux et les prêles .
  La modification du PLU a pour objet de préserver ce milieu naturel, ce qui a une incidence à la fois graphique et réglementaire.

3 – Elargissement significatif de l'emprise de la zone N

Celle ci passera de 23.815m² à 36.444m² soit une augmentation de 53%. Cette zone deviendra un espace vert ouvert au public autour duquel seront construits des bâtiments dédiés à l'habitat collectif.
L'Espace Boisé Classé sera conservé.

Des liaisons douces seront aménagés .Une orientation d'aménagement Est du site est intégré au dossier de la modification.

4 – Evolution du zonage et du règlement

Afin de préserver les grands équilibres de l'opération une réorganisation des zones urbaines s'avérait nécessaire.
En effet il est prévu de construire 780 au lieu de 650 logements soit 130 de plus par rapport au programme initial ce qui entraîne une SHON supplémentaire d'environ 10.000 m². Ce sont les zones AUB qui sont les plus concernées par cette augmentation.

a) Evolution de la zone AUB et création d'un secteur AUBc

Dans la partie Est de la ZAC ,sur la base des dispositions de la zone AUB , on créerait un secteur spécifique AUBc qui accueillerait un habitat à dominante collectif mais avec des règles adaptées en terme d'intensification urbaine.

* Plan de zonage

- une nouvelle petite zone AUB est créée au sud de l'espace vert central
- la zone AUB à l'Ouest de la ZAC devient AUBc
- dans la partie centrale de la zone, l'ancienne zone AUB à gauche de l'espace vert se transforme en AUBc et voit sa superficie diminuer ; à droite de l'espace vert un nouveau secteur AUBc voit le jour.

* Règlement écrit

Certains articles sont modifiés :

- Article 6 : une plus grande souplesse sera proposée en terme d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 10 : la hauteur maximale , qui était jusqu'alors de 9 m. en AUB pourra être portée à 12m.(R+3) voire 15m.(R+4)pour les bâtiments d'habitats collectifs situés au contact de l'espace vert central
- Article 12 : le stationnement enterré sera privilégié
- Article 14 : la SHON sera réévaluée, au regard des nouvelles caractéristiques du programme

b) Evolution des zones AUC et AUD

A l'échelle de l'ensemble du périmètre de la ZAC la superficie de la zone AUC augmente légèrement , mais elle diminue sur la partie Est de la ZAC perdant 5000m².
Il en est de même pour la zone AUD qui diminue d'environ 29000m² , l'évolution majeure concerne la partie Est de la ZAC . Ces diminutions s'effectuent au profit de la zone AUB . La SHON reste inchangée par rapport au dossier de la ZAC.

B – Clarification de la notion d'axe « Est-Ouest » sur le secteur des Ramassiers

Dans un souci de clarification juridique, il est proposé d'intégrer dans le chapitre introductif de la zone AUE 3 du règlement un document graphique qui fait apparaître le positionnement des deux axes identifiés : Nord-Sud, Est-Ouest.

C – Prise en compte du plan Prévention des Risques « Sécheresse »

Les servitudes d'utilité publique annexées au PLU seront mises à jour et complétées par le PPRN » Sécheresse.

II – L'enquête

I – Pièces constituant le dossier

- Documents relatifs à la procédure
- Notice explicative
- Orientation d'aménagement de la ZAC de Garroussal
- Règlement écrit
- Règlement graphique
- Annexes complétées : Plan de Prévention des Risques Naturel « Sécheresse »
- Avis des personnes publiques consultées

II – La procédure préalable

L'enquête a été organisée conformément :

- au Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 12-10 et suivants , R 123-15 et suivants
- l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu.
- L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine
- La loi n°83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement
- La décision du Tribunal Administratif du 23 mars 2009 désignant Mme Acquier Christiane en qualité de commissaire enquêteur afin de déterminer les dates de réception du public

L'enquête s'est déroulée du **mardi 2 juin au jeudi 2 juillet 2009 inclus** pendant 31 jours consécutifs

Les observations ont pu être présentées au Commissaire enquêteur lors des permanences qui se sont déroulées à la Mairie de Colomiers :

Mardi 2 juin 2009 de 09h 00 à 12h00
Mardi 16 juin 2009 de 16h00 à 19h00
Jeudi 2 juillet 2009 de 14h00 à 17h00

III – Déroulement de l'enquête

A – Contrôle réglementaire

1 – Publications dans la presse et information

L'enquête a été annoncée dans deux journaux locaux

- La Dépêche le 14 mai 2009
  le 2 juin 2009

- L'Opinion indépendante le 15 mai 2009
  le 5 juin 2009

L'enquête a fait l'objet de publication sur les sites internet du Grand Toulouse et de Colomiers et sur les panneaux lumineux de la Mairie de Colomiers.

2 – Contrôle de l'affichage

Le contrôle de l'affichage a été effectué le 28 mai 2009 .Les avis avaient été arrachés des nombreux panneaux prévus à cet effet.
La Mairie a procédé à un deuxième affichage sous le contrôle d'un huissier.

B – Les permanences

Deux personnes se sont présentées pour prendre connaissance du projet et pour obtenir quelques éclaircissements.

IV – Analyse des observations et avis du Commissaire enquêteur

Un registre a été déposé au siège du Grand Toulouse , un autre à la Mairie de Colomiers. Seul celui de Colomiers contient deux observations.

Monsieur ZUILI déclare être très satisfait de l'agrandissement de la zone N.

Madame Magnon déplore la suppression d'habitats individuels en faveur d'habitat collectif .

Il semble au contraire que ce soit un bon choix ,la densification de l'habitat est nécessaire , la construction d'habitat individuel étant trop consommatrice d'espace. D'autre part l'emplacement de ces immeubles paraît être judicieux puisqu'il donne à une population aux moyens financiers restreints, l' accès direct au calme d'une nature apaisante.

Deuxième partie : CONCLUSION

La présente modification a pour objet :

- la densification modérée de l'habitat
- l'agrandissement de la zone N
- l'intégration d'un document graphique au règlement pour clarifier la notion d'axe Est-Ouest sur le secteur des Ramassiers
- prise en compte du Plan de Prévention des Risques « Sécheresse »

Colomiers ,de par les emplois qu'elle abrite ,est sollicitée pour l'obtention de logements qu'elle aurait du mal à satisfaire sans empiéter sur l'espace agricole ou sur une zone naturelle . Elle a choisi de densifier l'urbanisation, tout en préservant les espaces naturels : à l'origine 650 logements étaient prévus , 780 seront construits soit 130 supplémentaires.

Cette évolution semble toutefois harmonieuse car il ne s'agit pas d'ériger d'immeubles de grande hauteur mais de favoriser dans la zone AUBc la construction de petits immeubles de trois étages au lieu de deux .Elle prévoit également les stationnements en sous sol ce qui augmente la capacité de logements sans consommer de l'espace . Ces habitations ne seront pas construites au détriment de la zone naturelle qui sera au contraire augmentée de 53% Elles entoureront cette zone et ses habitants profiteront de son calme et de sa sérénité

D'autre part cette orientation respecte le grand principe de mixité puisque de petits collectifs voisineront avec des logements d'habitats individuels.
Dans cette zone N ouverte au public , des pistes cyclables et des chemins piétonniers seront aménagés respectant ainsi les objectifs de développement durable.

Cette modification ne porte pas atteinte à l'économie du PLU mais vient en préciser les orientations

Pour ces motifs le Commissaire enquêteur donne :

Un avis favorable au projet

Le Commissaire enquêteur

Troisième partie : PIECES ANNEXES

- Arrêté de mise en enquête
- Désignation du Commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Toulouse
- Publications dans la presse
- Certificats d'affichage

  Du Grand Toulouse
  De la ville de Colomiers

- Lieux d'affichage
- Procès verbal de constat
- Les observations portées sur le registre de Colomiers

le Grand Toulouse
communauté urbaine

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
3ème Modification du PLU de la commune de Colomiers, devenu
PLU DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE COLOMIERS

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,

VU la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2004 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Colomiers,

VU la décision du Tribunal Administratif du 23 mars 2009 désignant Madame Christiane ACQUIER, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 3ème modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

APRES avoir consulté Madame Christiane ACQUIER, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une modification du PLU concernant pour l'essentiel le secteur Garroussal-Saint-Jean

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers pour une **durée de** 31 jours consécutifs à compter du mardi 2 Juin 2009 jusqu'au jeudi 2 Juillet 2009 inclus.

JLC
le 07 MAI 2009

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Colomiers pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Colomiers, Hôtel de Ville, 1, place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers, les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00, et les vendredis de 8h30 à 14 heures.

- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Colomiers.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.59.93 et des services de la commune de Colomiers au 05.61.15.23.47

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Colomiers :

- Mairie de Colomiers, 1, place de l'Hôtel de Ville, 31776 Colomiers Cedex les :
  * **Mardi 2 juin 2009 de 9h00à 12h00**
  * **Mardi 16 juin 2009 de 16h00 à 19h00**
  * **Jeudi 2 juillet 2009 de 14h00 à 17h00**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur le Maire de Colomiers dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Colomiers et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Colomiers.

Fait à Toulouse, le 06 MAI 2009

Le Vice-Président

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. 05 34 41 59 00
Fax 05 34 41 59 01

Daniel BENYAHIA

Transmis au contrôle de légalité le : 7 mai 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 7 mai 2009

Certifié exécutoire le : 7 mai 2009

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

23/03/2009

N° E09000093 / 31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

VU enregistrée le 21/03/09, la lettre par laquelle M. le Président de la communauté urbaine du Grand Toulouse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de Colomiers ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, demeurant 11, rue Déodorat, TOULOUSE (31400), est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Toulouse et à Madame Christiane ACQUIER.

Fait à Toulouse, le 23/03/2009

Le Président,

Francis CARBONNEL

DEPOTS D'OFFRES

Jocelyne DUTOT
MANDATAIRE JUDICIAIRE
54, Rue Pargaminières
BP 16501
31685 TOULOUSE CEDEX 6
Téléphone : 05.34.45.06.60
Télécopie : 05.61.23.78.15
Service SALARIES : 05.34.45.06.84
E-MAIL : etude.jdutot@wanadoo.fr

APPEL D'OFFRES

Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, concernant la SARL MLG connue sous l'enseigne «LOLA ROSA» sise 2 rue d'Austerlitz 31000 TOULOUSE

A CEDER DROIT AU BAIL

Droit au bail des locaux situés 2, rue d'Austerlitz 31000 TOULOUSE

Loyer mensuel : 2 452,75 euros

Spécificités du bail : Le preneur pourra exercer dans les lieux loués les activités de vente de prêt à porter, parure et habillement ainsi que la vente d'accessoires liés aux vêtements et toutes activités connexes.

Description : Un local d'une superficie environ 28 M2, situé au rez-de-chaussée [illegible] de la rue d'Austerlitz, se prolongeant [illegible] par un couloir d'un WC situé dans [illegible]

[illegible] offres de cette vente devra communiquer [illegible] au Mandataire [illegible] avant le 29/05/2009 à [illegible]

[illegible] de cette vente des garanties [illegible] de 30000 [illegible]

[illegible] 25 [illegible]

[illegible] 2 [illegible]

Pour publication
Jocelyne DUTOT
Mandataire Judiciaire

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
PARILIA DEVELOPPEMENT SAS
PLACE FRANÇOIS MITTERRAND
31240 SAINT JEAN

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625.1 de la loi du 25.07.05 est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
PROMAT SARL / 4630
32 CHEMIN DE LA VIOLETTE
31240 L'UNION

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L621-125 de la loi du 25.01.05 est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

Nous rappelons à nos annonceurs que conformément aux articles 1200, 1202, 1203 et 1222 du Code Civil, les rédacteurs d'actes, agissant en tant que mandataires, s'engagent à suppléer leur client défaillant

DERNIERE MINUTE

MODIFICATIONS

GRES GRONCHI SNC

S.E.E.C.E
Société en nom collectif
au capital de 91 469,00 Euros
Siège social : Zone Industrielle
31260 - SALIES DU SALAT
RCS TOULOUSE 303 229 934

Aux termes du procès-verbal de leur assemblée générale ordinaire du 21 mars 2008, les associés ont décidé :

De nommer en qualité de cogérants associés de la SNC SEECE :

Madame AYMARD Anne-Marie, épouse GRES, demeurant à Saint Jean Mirabel BAGNAC SUR CELE (46), de nationalité Française,

Monsieur LAGANE Maxime, demeurant 18 Chemin du Gué, 1213 Petit Lancy, GENEVE, de nationalité Française,

La SARL GRESTECH, Société en cours d'immatriculation, dont le siège est 3 rue Paul BERT 46100 FIGEAC, de nationalité Française,

D'agréer en qualité de nouveaux associés :

Madame GRES Marie Pierre, demeurant 4, Place de l'Egalité, GUYANCOURT (78), de nationalité Française

Monsieur LAGANE Martin, demeurant 80, 18 chemin du Gué 1213 Petit LANCY (GENEVE) de nationalité Française

De modifier [illegible] en conséquence de [illegible]

[illegible] RCS [illegible] LOUSE

Pour Avis et Mention
Le Gérant

S.A.R.L EURO INVEST

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 7 500 Euros
Siège Social :
14 bis Impasse René Couzinet
31500 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse B 442 989 086

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 avril 2009 ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiées, ont adopté les nouveaux statuts et ont nommé en qualité de présidente Madame CABRITA Renée demeurant 9 rue des Mûriers - 31500 Toulouse en remplacement de Monsieur Xavier GUILOINEAU, démissionnaire.

PEREIRA

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège Social : 21 route de Montbrun
31450 CORRONSAC
RCS Toulouse 447 932 128

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2007 l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société

Pour avis
La Gérance

legales@lopinion.com

DIVERS

Grand Toulouse

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse commune de Colomiers», est ouverte du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal-Saint-Jean, et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.

A cet effet, Madame Chrisiane Acquier, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (Hôtel de Ville, BP 330 1, place de l'Hôtel de Ville - 31776 Colomiers) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :
- A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h00.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers :
- mardi 2 juin 2009, de 9h00 à 12h00,
- mardi 16 juin 2009, de 16h00 à 19h00,
- jeudi 2 juillet 2009, de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 3ème Modification du PLU - Mairie de Colomiers - Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville, BP 330 - 31776 Colomiers Cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

REDRESSEMENT JUDICIAIRE :

SARL SVTP – DREMIL LAFAGE
SARL AP 5 X – SEYSSES
SARL ATOM'IMMO – MURET
SARL EUROPEXPORT – AUCAMVILLE
SARL MYOC France – AUTERIVE
SARL DISTRI PRIM – TOULOUSE
SARL AD COORDINATION – BALMA
SARL E.M.C.C. – EAUNES

LIQUIDATION JUDICIAIRE :

Mlle YILDIZ Sema – PORTET SUR GARONNE
SARL VAGUE BLEUE PISCINES – VIENNET
SARL CARA DIFFUSION – TOURNEFEUILLE
SARL A PETIT POIS – AUSSONNE
SARL HBM CONSTRUCTIONS – PLAISANCE DU TOUCH
SARL KYA TP – 31270 FROUZINS
SARL A. PRIZZON – BAZUS
M. MONTANT Jacques – EAUNES
M. VAR Sedrettin – TOULOUSE
SARL MONTAGE ET CIE – TOULOUSE
SAS WHITELAB – CORNEBARIEU
SARL DIGITAL SYS – TOULOUSE
SALR STE D'EXPLOITATION DES ETS MEDINA – MURET
SARL S.I.G – TOULOUSE
SARL M.R. HOLDING – MURET
M. José ANTONIO – TOULOUSE
SARL 154 REGIE – FORGUES
SAS WILALEX-MAGBEL – CINTEGABELLE
MME JONVAUX SOPHIE – ST ORENS DE GAMEVILLE
SARL SYNAPSE – PINS JUSTARET
M. MOHAMED TALBI – TOULOUSE
EURL LE GLOBE TROTTER – LESPINASSE
SARL [illegible] – TOULOUSE
SARL [illegible] – TOULOUSE
[illegible] – TOULOUSE
[illegible] – TOULOUSE
[illegible] – TOULOUSE

PLANS :

MME ANNIE MARIE GUERRERO – TOULOUSE

NOMINATION ADMINISTRATEUR

SARL ART BETON SUD – LAVERNOSE LACASSE

SANCTIONS

M. HAZOUME [illegible] – TOULOUSE
M. BAYARD Alain – TOULOUSE
M. DA SILVA COSTA DIAS José – [illegible]

CLOTURES

M. CLAUDE ROUALDES – BLAGNAC
SARL CABINET ESPACE CARNOT – TOULOUSE
SARL BALMA IMMOBILIER CONSEIL – BALMA
M. CHRISTOPHE BERNARDIN – TOULOUSE
SARL CLEAN DIFFUSION – TOULOUSE
MME AUBERT SOPHIE – TOULOUSE
MME ISABELLE DUTOUR JOUSSAUME – BENOUILLET
SARL BLEU 17 PRODUCTION – TOULOUSE
SARL CAP ARCHIPEL – TOULOUSE
SARL ANEDA – LABEGE
SARL SCOUTE SERVICES TELEMARKETING – TOULOUSE
SARL ANTELYA – CASTANET TOLOSAN
SARL BURGAU ETUDES BATIMENT – MURET
M. PIERRE GOUAZE – LABASTIDE-BEAUVOIR
SARL LE PRIVILEGE – TOULOUSE
SARL EUROPOOL – ROQUES SUR GARONNE
SARL BOSPHORE – TOULOUSE
SA HEGAFORM – BLAGNAC
SARL SAINT QUENTIN FORMATION – BLAGNAC
SARL MIDI FORMATION – BLAGNAC
MR ROBERT ALBAJARA – TOULOUSE
M. AURELIEN GUIDOLIN – MURET
SARL SUD PLAQUES – PONTENILLES
SARL FERRAND – MURET
M. AMMAR ARFA – TOULOUSE
SARL SAIN-CUISINE-DRESSING – [illegible] MAGUET
M. IMAM OOSKUN – TOULOUSE
SARL GEMMEO – BLAGNAC
M. PU [illegible] – REVEL
SARL [illegible] – TOULOUSE
SARL GARAGE DE LOURMET – CASTELMAUROU
SARL SONIE – TOULOUSE
SARL LES SAVEURS DE SOPHIE – TOULOUSE
SARL LES SIERES D'OCCITANIE – MURET
SARL TOSCA PATRIMOINE – VAUDREUILLE

Les médecins libéraux appelés à la "mobilisation générale" contre la loi Bachelot

Le principal syndicat de médecins libéraux, la CSMF a appelé mardi à la "mobilisation générale" contre le projet de loi Bachelot, et apporté son soutien à la journée de mobilisation des médecins des hôpitaux jeudi contre ce même texte, lors d'une conférence de presse.

"Nous ne descendrons pas jeudi dans la rue, parce qu'il s'agit d'une manifestation de l'hôpital public, mais nous appelons les médecins libéraux à communiquer en direction de leurs patients sur les dangers de cette loi", a déclaré son président, Michel Chassang, alors que les sénateurs devaient entamer mardi l'examen du texte.

La CSMF appelle ainsi les "libéraux à faire une grève à la japonaise le 14 mai", expliquant que le mouvement pourrait prendre des formes diverses allant de la fermeture de cabinet à des soins gratuits, en passant par la distribution de tracts aux patients. La branche francilienne de la CSMF avait de son côté lancé un appel à manifester aux côtés des hospitaliers.

Le syndicat demande que soit levée la procédure d'urgence pour permettre une refonte du projet "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" (HPST), contesté aussi bien par les médecins des hôpitaux que par les libéraux.

Le syndicat a dit ne pas se contenter des amendements que soutiendra apporter le Sénat, et du "discours d'apaisement" prononcé lundi par le Président de la République en direction de la communauté médicale.

"En dépit des bonnes avancées de la part du Sénat, qui faut saluer, le gouvernement reste droit dans ses bottes", a jugé M. Chassang, estimant que Nicolas Sarkozy essaie d'éteindre le feu, mais que le ministre de la Santé le "rallume".

Le syndicat déplore notamment que Mme Bachelot veuille réintroduire la pénalité financière, supprimée par la Commission des affaires sociales du Sénat, pour les médecins exerçant dans les zones où les praticiens sont nombreux et qui refuseraient de prendre main forte à leurs collègues de zones moins bien pourvues. "Nous allons intensifier notre lobbying auprès des sénateurs", a promis M. Chassang.

Annonces légales

Vie des sociétés

[illegible]

AVIS DE CONVOCATION

[illegible] « SICA AGRO-ALIMENTAIRE » LA COSP » sont invités à participer aux [illegible] ordre du jour et aux propositions dont les dates, les lieux et heures sont précisés ci-après :

[illegible] ordinaire, une fois le vendredi 11 avril 2008, le mardi 30 juin 2009, à [illegible] siège social de BARRAU exploitation, route de Sauveterre, 81120 AUCAMPS (Tarn)

[illegible] vous recevrez prochainement vos notes détaillées des questions ci-après, portées à l'ordre [illegible] pour vous permettre d'exprimer votre pouvoir pour nouvelles vous devez être les délégués de votre section.

Ordre du jour : [illegible] générale ordinaire, nomination du bureau de l'assemblée; [illegible] rapport [illegible] exercice clos le 31 décembre 2008, rapports [illegible] commissaires aux comptes, approbation des comptes sociaux de l'exercice [illegible] quitus aux administrateurs; affectation des résultats; [illegible] rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées; [illegible] rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés; approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approbation des conventions; constatation de [illegible] 31 décembre 2008, [illegible] et affectation globale d'indemnisation du Conseil d'administration [illegible] pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée générale mixte extraordinaire : [illegible] du bureau de l'assemblée; accord [illegible] mise en conformité des statuts avec l'arrêté [illegible] rapport du conseil d'administration sur le projet de fusion absorption de [illegible] rapport spécial du commissaire aux apports sur le projet de fusion absorption de [illegible] approbation du traité de fusion de l'union de [illegible] coopératives agricoles, approbation de la fusion, [illegible] du Conseil d'administration, constatation de [illegible] définitive de la fusion, [illegible] en tant que fusion, réalisation des conditions [illegible] pouvoirs pour les formalités, dispositions à prendre en cas de [illegible] d'absorption.

Le Conseil d'administration des unions de section. Section 1, section 2, section 3, section 4, [illegible] région de NARBONNE, région de CARCASSONNE, région de SALIES-DU-SALAT, région de [illegible] CASTELNAU, région de PERPIGNAN, région de CARCASSONNE, région de SALIES-DU-SALAT, région de [illegible] CASTELNAU, région de Perpignan. Réunion le mardi 2 juin 2009, à 14 heures, à la mairie d'ESTAGEL (66).

[illegible] région de TOULOUSE. Réunion le mardi 2 juin 2009, à 20 h 30, à la Chambre d'agriculture [illegible] de MURET (31).

[illegible] section 13, section 14, région de LACAUNE-CAMARES, région de CASTRES, [illegible] MAZAMET, région de l'Aude. Réunion le mercredi 3 juin 2009, à 9 h 30, à la COOPERSOL à [illegible] (81).

[illegible] section 15, région de ALBI, région de REALMONT, région de MONTREDON [illegible] mercredi 3 juin 2009, à 14 h 30, au lycée agricole de Fonlabour, à ALBI (81).

[illegible] section 16, section 25, région de BERGERAC SUD, région de BERGERAC NORD, région [illegible] Réunion le jeudi 4 juin 2009, à 9 h 30, à la salle municipale de SAINT-SAUVEUR-[illegible] (24).

[illegible] section 17, section 18, section SECRAT, SUVE, Pastourelle. Réunion le vendredi 5 juin 2009, à 11 heures à [illegible] (12).

[illegible] Réunion le vendredi 5 juin 2009, à 14 heures, à SAINT-MAMET (15).

[illegible] section 19, section 20, BAGNERES NORD, région de BAGNERES SUD. Réunion le lundi 8 juin [illegible] 16 heures, à la salle municipale de TOURNEFEUILLE (31).

[illegible] section 21, section 22, région de Haute-Pyrénées, région de LUMBYE. Réunion le mardi 9 juin [illegible] (65).

[illegible] section 23, section 24, région de PAU, région de ARTIX 2, région de ORTHEZ, [illegible] ORTHEZ-SAINT-MARIE. Réunion le mardi 9 juin 2009, à 14 h 30, à l'usine de LONS (64).

[illegible] section 26, section 27, région de BIDACHE, région de SAINT-PALAIS région de SAUVE-[illegible] section 28, section 29, région de [illegible] jeudi 11 juin 2009, à 9 h 30, à la mairie de BARDOS (64).

[illegible] section 30, section 31, section 32, région de DAX, région d'AMOU, région de MONT-DE-[illegible] région de HAUT-MARSAN. Réunion le jeudi 11 juin 2009, à 14 h 30, à la mairie d'AMOU, [illegible] (40).

Note : [illegible] rapports, seront à la disposition des sociétaires pour consultation, au siège [illegible] quinze jours avant [illegible] chaque assemblée de section.

[illegible] part de 20 % des statuts, les sociétaires empêchés peuvent se faire représenter [illegible] assemblée de section. Les sociétaires doivent pour cela établir un pouvoir à un mandataire [illegible] section, un descendant majeur ou un allié au [illegible] degré. Toutefois, un sociétaire ne peut représenter que cinq sociétaires et ne peut, dans [illegible] avoir plus de cinq voix, y compris la sienne.

Avis publics

COMMUNE D'ESCALQUENS

AVIS AU PUBLIC

Annule et remplace l'avis paru le 7 mai

Révision simplifiée du Plan local d'urbanisme

[illegible] délibération en date du 16 mars 2009, le [illegible] municipal a décidé de prescrire la [illegible] simplifiée du Plan local d'urbanisme [illegible] sur le territoire de la commune d'ESCALQUENS. [illegible] aux points sur une rectification d'alignement de la limite de zone entre la zone UC [illegible] rues de Tarascon, chemin du [illegible], pour les parcelles situées entre l'impasse [illegible] et le chemin du Moulin, conformément [illegible] aux dispositions du Code de l'urbanisme [illegible] notamment de ses articles L 123-13, L 123-19 et [illegible] suivants.

[illegible]

COMMUNE DE NAILLOUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du Plan local d'urbanisme

Monsieur le maire communique: Le conseil municipal de la commune de NAILLOUX, sous la présidence de son maire, a décidé d'engager une procédure modification du Plan local d'urbanisme.

Ladite enquête concerne la 3e modification du Plan local d'urbanisme de NAILLOUX.

Le projet de la 3e modification du Plan local d'urbanisme concerne 3 projets répondant à l'objectif de mixité sociale qui nécessite une adaptation du règlement du PLU: le projet d'extension de la maison de retraite sur le secteur Laffarguette, visant à améliorer les conditions d'accueil et les services à destination des personnes âgées; le projet de réalisation d'une opération de logements sociaux sur le secteur de SOULEIRA-DE-VIVIERS, permettant la construction d'une dizaine de logements sociaux sur la commune, à proximité du centre bourg.

Pour se faire, le Conseil municipal de TOULOUSE a désigné Madame Anne FERRAND en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette procédure.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 2 juin 2009 au samedi 4 juillet 2009** inclus, à la mairie de NAILLOUX. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur place pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi, de 9 heures à 12 heures.

Un registre d'enquête sera à la disposition des personnes intéressées afin de recevoir leurs observations, réclamations ou propositions. Les personnes qui le souhaitent peuvent également adresser un courrier directement au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante: Madame Anne FERRAND, 1, rue de la République, 31560 NAILLOUX.

En outre, Madame le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences pour les personnes qui voudraient la rencontrer à ce sujet, à la mairie de NAILLOUX: le **mardi 2 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; le jeudi 18 juin 2009, de 14 heures à 17 heures et le samedi 4 juillet 2009, de 9 heures à 12 heures.**

FAIT à NAILLOUX, Monsieur le maire, docteur Michel DUFFOUR, signé.

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique du Plan local d'urbanisme en cours de révision

Par arrêté en date du 8 mai 2009, le maire de CAZERES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme en cours de modification.

A cet effet, Madame Marie SERGENT, ayant pour profession juriste, a été désignée par le président du Tribunal administratif en commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du **2 juin 2009 au 3 juillet 2009** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture et aux autres jours suivants, du lundi au vendredi, de 8h30 **à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.**

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie **les mardi 2 juin 2009 et vendredi 3 juillet 2009, de 14h30 à 16 heures; le samedi 20 juin 2009, de 10 heures à 11h30.**

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet de Plan local d'urbanisme en cours de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Michel OLIVA, signé.

Grand Toulouse

Communauté urbaine du Grand Toulouse

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Enquête publique relative à la 3e modification du Plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de COLOMIERS

Monsieur le président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de COLOMIERS, est ouverte **du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants: Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal Saint-Jean et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.

A cet effet, Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de COLOMIERS (Hôtel de ville, BP 330, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 31770 COLOMIERS) et au siège du Grand Toulouse (1, place de la Légion-D'Honneur à Toulouse, métro Marengo).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de COLOMIERS: les lundis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 17 heures; et mardi, de 8 h 30 à 19 heures et les vendredis, de 8 h 30 à 14 heures; au siège du Grand Toulouse du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de COLOMIERS: **Mardi 2 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; mardi 16 juin 2009, de 16 heures à 19 heures et jeudi 2 juillet 2009, de 14 heures à 17 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 3e modification du PLU, mairie de COLOMIERS, Hôtel de Ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 330, 31770 COLOMIERS CEDEX.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et desc conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de COLOMIERS.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de COLOMIERS.

LA DEPÊCHE DU MIDI

Le journal de vos annonces légales
Sur la Haute-Garonne,
81 82 09 11 12 32 46 47 65

. Une diffusion qui assure une large information des Tiers

. Un lectorat ciblé, un contrat privilégié avec le tissu économique local : PME-PMI, élus, cadres de la fonction publique...

. Une rubrique clairement identifiée
. un service spécialisé et des bureaux locaux
. La réactivité d'un quotidien

Renseignements, conseils, devis
Tel : 05 62 11 37 77
Fax : 05.62.11.95.02

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

COMMUNE D'ORLU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Réhabilitation du pont sur l'Oriège

La commune d'ORLU (département de l'Ariège) envisage de lancer prochainement un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pont sur l'Oriège.

L'essentiel du marché:
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Mairie d'ORLU, 09310 ORLU, tél.05.61.64.64.23, fax.05.61.64.64.23. Courriel: mairie-orlu@wanadoo.fr

Objet du marché: Réhabilitation du pont sur l'Oriège par confortement des culées et remplacement du tablier.

Catégorie: Travaux de génie civil

Forme du marché: Appel d'offres ouvert

Travaux: Réalisation de parois clouées pour confortement des maçonnerie des culées (35 ml). Purge de tablier metallique existant (34 ml). Réalisation de fondations profondes par micro-pieux (35 ml). Réalisation de sommiers d'appui en béton armé (35 m3). Mise en œuvre d'un nouveau tablier en béton précontraint par fils adhérents (35,10 m). Mise en place d'une chape sur les fouilles précédemment clouées (66 m2). Drainage et évacuation des eaux le parements et pose de gargouilles et pose de garde-corps (50 ml). Réalisation d'une couche de roulement (15 t). Réalisation de joints de chaussée et de trottoir (60 ml)

Informations pratiques:
Durée et délais du marché: Début des travaux: septembre 2009. Durée des travaux: 3 mois et 2 mois de préparation.

Date limite de réception des offres: 12 juin 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date de réception des offres.

Critères d'attribution: 50% pour le mémoire technique, comprenant les informations mentionnées à l'article 4 « Jugement des offres » du règlement de consultation, 40% pour le prix des prestations, 10% pour l'optimisation des délais de réalisation des travaux.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation: ARIEGE REPRODUCTION, 24, rue des Marchands, 09000 FOIX, tél.05.61.65.60.69; fax.05.61.02.97.37

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus: GETEC TOULOUSE, 7SO, avenue du Général-de-Croutte, 31100 TOULOUSE, tél.05.34.61.57.00, fax.05.34.61.57.19. Courriel: bureaux.toulouse@getec-fr.com.

Adresse où les offres doivent être transmises: Mairie d'ORLU, place André-Amiel, 09310 ORLU

Date de l'envoi de l'avis à la publication: lundi 11 mai 2009.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX-ORLU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Réparation du pont du Bisp

Le Syndicat intercommunal forestier et pastoral ORGEIX-ORLU (département de l'Ariège) envisage de lancer prochainement un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réparation du pont du Bisp.

L'essentiel du marché:
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Syndicat intercommunal forestier et pastoral ORGEIX-ORLU, mairie d'ORLU, place André-Amiel, 09310 ORLU, tél.05.61.64.64.23, fax.05.61.64.64.23. Courriel: mairie-orlu@wanadoo.fr.

Objet du marché: Réparation du pont en maçonnerie (une voute), suite à la destruction des parapets et l'effondrement d'une partie des tympans

Catégorie: Travaux de génie civil.

Forme du marché: Appel d'offres ouvert

Travaux: Réalisation de tirants d'enserrements de bandeaux (6 u), injection de fractures en intrados (15 ml), rejointement de la maçonnerie constitutive de la voûte et des piédroits (5 m²). Décroutement complet de l'ouvrage (170 m²). Démolition (25 m³) et reconstruction (45 m³) des maçonneries instables (parapets, plinthes, tympans et murs en retour). Remblaiement de l'ouvrage (15 m³). Mise en place de barbacanes (6 u). Mise en œuvre d'une étanchéité intermédiaire par géomembrane (80 m²). Réalisation de tranchées drainantes (6 ml). Réalisation d'une chaussée en grave bitumes (90 t). Mise en place de descentes d'eau côté aval (30 ml).

Informations pratiques:
Durée et délais du marché: Début des travaux: juillet 2009. Durée des travaux: 3 mois et 1 mois de préparation.

Date limite de réception des offres: 12 juin 2009, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date de réception des offres.

Critères d'attribution: 50% pour le mémoire technique, comprenant les informations mentionnées à l'article 4 «Jugement des offres» du règlement de consultation, 40% pour les prix des prestations, 10% pour l'optimisation des délais de réalisation des travaux.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation: ARIEGE REPRODUCTION, 24, rue des Marchands, 09000 FOIX, tél.05.61.65.60.69; fax.05.61.02.97.37.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus: GETEC TOULOUSE, 7SO, avenue du Général-de-Croutte, 31100 TOULOUSE, tél.05.34.61.57.00, fax.05.34.61.57.19. Courriel: bureaux.toulouse@getec-fr.com.

Adresse où les offres doivent être transmises: Syndicat intercommunal forestier et pastoral ORGEIX-ORLU, mairie d'ORLU, place André-Amiel, 09310 ORLU.

Date de l'envoi de l'avis à la publication: lundi 11 mai 2009.

Loto — JACKPOT À 3 500 000 € — 6 5 6 / 1 1 5 / 1 3 6 — Joker+ 5 915 827

Keno — Tirages du MERCREDI 13 MAI 2009 — 3 10 14 21 22 24 25 28 29 37 / 46 48 53 54 56 59 60 61 63 65 — Joker+ — Montant : 20 000 € — 6.98.65.37 — 1 4 5 6 8 11 18 21 23 24

Loto — MERCREDI 13 MAI 2009 — 12 36 38 39 49 + 10

5	1	6 000 000 €
4 + 1	1	295 057,60 €
4	372	1 522,50 €
3 + 1	18 247	13,00 €
3	981 551	6,10 €

Joker+ 5 291 462

Loto — JACKPOT À 3 550 000 € — 4 6 5 / 2 1 1 / 4 4 5 — Joker+ 5 221 452

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2009 à Toulouse (31), enregistré à la recette des impôts de Toulouse Nord le 2 juin 2009 sous le numéro 2009/785 case n°13.

La société M.A.K., Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Toulouse (31), 45 avenue de Grande Bretagne, inscrite au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 495 364 382, représentée par Monsieur Neder HAOUES en sa qualité de gérant,

A vendu à la société S.O.I. MASTOURI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 35 000 euros, ayant son siège social 12 rue Renée DUGAY-TROUIN à Toulouse (31), inscrite au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 509 774 113, représentée par Monsieur Issam MASTOURI, en sa qualité de gérant,

Un fonds de commerce d'alimentation générale exploité sise à Toulouse (31), 45 avenue de Grande Bretagne pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de Toulouse sous le numéro 495 364 382, moyennant le prix de 50 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 4 mars 2009. Pour la réception des oppositions, domicile a été élu au cabinet de Maître Catherine ALIS, Avocat, 25 avenue Marcel DASSAULT à Toulouse (31). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications prévues

Pour avis

GÉRANCES

Société d'Avocats
"RAVINA-THULLIEZ-RAVINA & Associés"
10, boulevard d'Arcole
31000 TOULOUSE

Location-gérance

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE (Haute-Garonne) du 20 mai 2009, enregistré à la SIE de TOULOUSE-NORD le 25 mai 2009 Bord. n°2009/693 Case n°1

La SARL BAALBECK, S.A.R.L. au capital de 5.000 €, dont le siège est au 25 rue Beyerd - 31000 TOULOUSE - 492 203 457 RCS TOULOUSE

A donné en location-gérance à Monsieur Houssein EL HAMMOUCH demeurant Les Agelas - Bât. [illegible] - 31200 TOULOUSE,

Un fonds de commerce de restauration, salon de thé, vente de pâtisserie et produits orientaux, exploité 25, rue Beyerd - 31000 TOULOUSE, pour lequel le société SARL BAALBECK est immatriculée sous le n° 492 203 457 RCS TOULOUSE

Le bail restera soumis aux conditions et clauses du bail primitif.

Monsieur EL HAMMOUCH aura tous les droits, obligations et responsabilités du bailleur tels que prévus par le bail primitif.

Pour avis

L'OPINION INDEPENDANTE

Fondateur : Charles ARNVETS (1953-1987)
Société éditrice
L'OPINION INDEPENDANTE
SA au capital de 40 000 Euros
[illegible] rue d'Alsace Lorraine - 31000 Toulouse - BP [illegible]
Tél. 05 34 31 23 23 - Fax 05 34 31 23 20
RCS TOULOUSE B 345 918 634

Actionnaires : M. PAYRAS-DIDIER, S. DIDIER
P.M. DIDIER, S. DIDIER, P. DIDIER
Président Directeur Général : Mme M. PAYRAS-DIDIER
Directeur de la publication :
M. PAYRAS-DIDIER
Dépôt légal à parution
CPPAP : 0410 C 81074
Validité jusqu'au 30/04/2010
N° ISSN 1244-7722
Imprimé par SRI
ZA La Violette - 4, rue Borde-Basse - 31240 L'UNION
Tarif Abonnement 1 an : 52 numéros 40 euros
Hebdomadaire - Parution le vendredi

DEPOTS D'OFFRES

Jocelyne DUTOT
MANDATAIRE JUDICIAIRE
54, Rue Bergamintières
BP 16801
31686 TOULOUSE CEDEX 6
Téléphone : 05.34.45.30.60
Télécopie : 05.81.23.76.10
Services SALARIES : 05.34.45.30.64
E-MAIL : etude.dutot@wanadoo.fr

APPEL D'OFFRES

Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, Monsieur Jean-Jacques MICHEAU, connu sous l'enseigne «BOUCHERIE LE CANTOU»

A CEDER

Fonds de commerce de Boucherie, Charcuterie, Plats à emporter exploité au 1 Avenue de MURET 31300

CA HT du 03/08/2007 au 31/12/2007 : 50 186 euros

Loyer mensuel HT : 500 euros

Spécificités du bail : bail tous commerces à l'exclusion de toute activité pouvant créer des nuisances de bruit d'odeur ou autres.

Description : local de 100 m2 avec laboratoire de 45 m2 environ (installations aux normes)

Toute personne intéressée devra communiquer son offre par écrit au Mandataire sus-désigné au plus tard le 22 juin 2009 à minuit.

Cette offre devra être assortie des garanties bancaires nécessaires à sa bonne exécution.

Informations disponibles sur http://www.ecitis-cnejmj.org (Publicité DUTOT Jocelyne)

Pour publication
signé Jocelyne DUTOT,
Mandataire Judiciaire.

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de
SECURITE GARDIENNAGE PROTECTION SARL
1 RUE CHARLES GOUNOD
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse

Il est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625-1 de la loi du 25.07.85 est de deux mois à compter du présent avis

Liliane VINCENEUX

CONVOCATIONS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, les Membres de l'Association PROMO-ACCUEIL, sise 3 rue Claude-Marie PERROUD à Toulouse, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2009 à 18 h 00 à Diagora Technopole de Toulouse sud-est, Rue Pierre-Gilles de Gennes, à LABEGE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008
- Rapport Général du Commissaire aux Comptes.
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2008 et affectation des résultats.
- Quitus aux Administrateurs.
- Fixation de la cotisation pour 2010.
- Approbation des résolutions.
- Renouvellement d'Administrateurs.
- Ratification de la nomination d'un Administrateur.
- Questions diverses.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
G. PIQUEMAL

NEWTECH INTERACTIVE

Société Anonyme
au capital de 10 057 731,75 euros
Siège Social : 5, Chemin du Pigeonnier de la Cépière - 31081 Toulouse
SIREN 392 834 172 R.C.S. Toulouse

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société NEWTECH INTERACTIVE SA sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2009 à 14 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

ORDRE DU JOUR

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé
- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe,
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparations et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société, approbation de ce rapport.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis à la date du 31 décembre 2008
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et approbation de ces conventions
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs.
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement.
- Approbation des comptes consolidés établis à la date du 31 décembre 2008
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Nomination des Commissaires aux Comptes.
- Pouvoirs pour accomplissements des formalités
- Questions diverses.

Tous actionnaires, propriétaires d'actions sous forme nominative depuis cinq jours au moins avant la réunion, pourront participer à cette assemblée.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire, à cet effet, le mandataire devra justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire devra parvenir à la société 3 jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le Conseil d'Administration.

Service annonces légales :

Mlle Nour HAJAR

Mme Fatima SLAMNIA

Tél : 05 34 31 23 23 -
Fax : 05 34 31 23 24

DIVERS

Avis de changement de régime matrimonial

Information concernant les époux

Monsieur Marc, René Roger Marie LAVAL, Assureur, et Madame Dominique, Hélène, Andrée CARRIERE, Chirurgien dentiste, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31500), 58bis rue de Limayrac. De nationalité Française. Nés tous deux à TOULOUSE (31000) savoir le mari le 28 octobre 1954 et l'épouse le 28 avril 1957. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de ESCALQUENS (31750), le 5 septembre 1978 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la SEPARATION DE BIENS.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Jacques VAISSIERE, notaire à TOULOUSE, le 28 Mai 2009.

Information concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Jacques VAISSIERE, notaire à TOULOUSE.

Pour avis et mention,
Me Jacques VAISSIERE, notaire.

52 SEMAINES POUR 40 EUROS SEULEMENT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par jugement rendu le 5 mars 2009 le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE a homologué un acte reçu par Maître Pierre TREMOULET, Notaire à TOULOUSE, 76 route d'Espagne, le 26 octobre 2007, portant changement de régime matrimonial et adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par Monsieur Pierre Roger Frédéric DE BELLISSEN et Madame Nicolle Françoise CAZELLE, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31000), 15 Rue Saint-Rémésy.

Pour insertion
Le Notaire.

Chambre des Notaires

Pascale CATALA
Notaire
38 D Avenue
du Président Kennedy
31340 VILLEMUR
SUR TARN
(Haute-Garonne)

Suivant Acte reçu par Maître CATALA Notaire à VILLEMUR SUR TARN (31) le 20 mai 2009, contenant déclaration d'insaisissabilité en cours de publication au 2ème bureau des hypothèques de TOULOUSE concernant :

Sur la commune de FRONTON (Haute-Garonne) 195 route de Reseil, une maison d'habitation comprenant entrée, quatre chambres, salon-séjour, cuisine, wc, avec garage et terrain autour cadastrée section B n° 548 lieudit 1955 route de Reseil pour une contenance de 20a 00ca.

Constituant la résidence principale de Monsieur Stéphane ROMAN, employé, époux de Madame Pascale SEGURA né à RUEIL MALMAISON (Hauts-de-Seine) le 4 janvier 1967, marié sous le régime de la communauté légale de biens réduits aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SANNOIS (Val-d'Oise) le 26 août 1988

Pour avis,
Le Notaire.

Grand Toulouse

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème Modification du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers», est ouverte *du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009* inclus.

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du *Garrousset-Salesse*, et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.

A ce titre, Madame Christiane Acquier, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (Hôtel de Ville, BP 330-1, place de l'Hôtel de Ville - 31776 Colomiers) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre

A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h00.

Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.82.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers

- *mardi 2 juin 2009, de 9h00 à 12h00,*
- *mardi 16 juin 2009, de 16h00 à 19h00,*
- *jeudi 2 juillet 2009, de 14h00 à 17h00.*

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 3ème Modification du PLU - Mairie de Colomiers - Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville, BP 330- 31776 Colomiers Cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers

Retour immédiat des attestations de parution afin d'effectuer vos formalités
Télécopie : 05 34 31 23 24

01/06/09

ANNONCES LEGALES

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 28 avril 2009, la société FACEO FM a été autorisée à exploiter des installations de réfrigération et compression 105, avenue du Général-Eisenhower, à TOULOUSE, dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE (Direction de la sécurité civile et des risques majeurs).

Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN, signé.

COMMUNE DE VAUDREUILLE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la modification du PLU

L'enquête publique débutera le **1er juin 2009** et se terminera le **4 juillet 2009.**

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences à la mairie de VAUDREUILLE **les samedis 6, 13 et 25 juin 2009, de 9 heures à 12 heures.**

Un registre d'enquête sera déposé à la mairie, les jours de permanence: **lundi de 14 heures à 18 heures; jeudi de 15 heures à 19 heures.**

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la 3e modification du Plan local d'urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de COLOMIERS

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième modification du Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de COLOMIERS, est ouverte du **mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.**
Ce projet de modification porte sur les points suivants: extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du GARROUSSAL-SAINT-JEAN et réorganisation de zones urbaines, avec modifications réglementaires écrites et graphiques.
A cet effet, Madame Christiane ACQUIER, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de COLOMIERS (hôtel de ville, BP 330, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 31776 COLOMIERS) et au siège du Grand Toulouse (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).
Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre : à la mairie de COLOMIERS, les **lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 17 heures, les mardis de 8 h 30 à 19 heures et les vendredis de 8 h 30 à 14 heures;** au siège du Grand Toulouse, du **lundi** au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.
Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de COLOMIERS **le mardi 2 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; le mardi 16 juin 2009, de 16 heures à 19 heures; le jeudi 2 juillet 2009, de 14 heures à 17 heures.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 3e modification du PLU, mairie de COLOMIERS, hôtel de ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville BP 330, 31776 COLOMIERS CEDEX.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'1 mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de COLOMIERS.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de COLOMIERS.

Publication judiciaire

GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE

EXTRAIT DES MINUTES

Dossier n° 07/00941
25 février 2008
3e chambre

Par arrêt de la 3e chambre correctionnelle de la Cour d'appel de TOULOUSE du 25 février 2008,

Johan DRAY, né le 24 novembre 1981 à TALENCE (33), demeurant 41, rue Victor-Schoelcher, 33140 VILLENAVE-D'ORNON

A été condamné à une peine d'emprisonnement délictuel: Trois mois avec sursis.
Amende délictuelle: 7.500 €.

Pour:
- Publicité mensongère ou de nature à induire en erreur, infraction prévue pour les articles l.121-1, l.121-5, l.121-6 al.1 du Code de la consommation et réprimée par les articles l.121-6, l.121-4, l.213-1 du Code de la consommation,
- Demande ou obtention de paiement ou d'accord avant la fin du délai de réflexion, démarchage, infraction prévue pour les articles l.121-28, l.121-28, l.121-26 du Code de la consommation et réprimée par l'article l.121-28 du Code de la consommation, remise d'un contrat non conforme au client lors d'un démarchage à domicile ou dans un lieu non destiné au commerce du bien ou service propose, infraction prévue par les articles l.121-28, l.121-23, l. 121-24, l.121-21, r.121-3, r.121-4, r.121-5, r.121-6 du Code de la consommation et réprimée par l'article l.121-28 du Code de la consommation faits commis à SAINT-GAUDENS entre **le 20 janvier 2005 et le 1er mai 2005.**

La Cour a, en outre, ordonné:
Publication de l'arrêt:
1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal: «La Dépêche du Midi», le coût de l'insertion ne pouvant dépasser 800 €;

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le procureur général sur sa réquisition.

Par arrêt en date du 13 janvier 2009, la Cour de cassation a déclaré le pourvoi non admis.

Pour le greffier en chef, signé.

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

COMMUNE DE LAVALETTE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet du marché: Commune de LAVALETTE. Construction d'une station d'épuration de type filtres

Acceptation des variantes: Non.
Date prévisionnelle de commencement des travaux: septembre 2009.
Délai global d'exécution: 5 mois à compter de la date de notification du marché.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Lettre de candidature (modèle DC4); copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire: si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, il doit justifier qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics (ces dispositions sont applicables aux personnes qui sont membres d'un groupement candidat); documents et renseignements permettant d'évaluer l'expérience du candidat, ses capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager, en application de l'article 45 du Code des marchés publics.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: Nature de l'attributaire, le marché sera conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Unité monétaire utilisée: L'euro.
Langue: Français.
Délai minimum de validité des offres: 120 jours.

Modalités d'obtention des documents contractuels et additionnels: Le dossier de consultation pourra être retiré gratuitement en format papier chez ESPACE SERVICE SERVIPLAN, 29, avenue Marcel-Dassault, Parc de la Plaine, 31500 TOULOUSE, tél. 05.62.71.59.59, fax: 05.62.71.59.50.
Il pourra également être téléchargé sur la plateforme de dématérialisation suivante: www.klekoon.com
L'offre doit être envoyée sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes: «Mairie de LAVALETTE, Le Village, 31590 LAVALETTE. Offre pour construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, de capacité 180 EH et du réseau de collecte des eaux usées. Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.».
L'offre doit être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à la mairie de LAVALETTE.

Date et heure limites de réception des offres: lundi 20 juillet 2009, à 12 heures.
Date d'envoi à la publication: mercredi 27 mai 2009.

Adresses auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus: Renseignements administratifs, mairie de LAVALETTE, Le Village, 31590 LAVALETTE, correspondant: Monsieur Christian BORDEAUX, tél. 05.61.11.51.85, fax: 05.61.11.51.86.
Mmail: mairielavalette@wanadoo.fr
Renseignements techniques, BUROTEC, 5, avenue Georges-Pompidou, 31270 CUGNAUX, tél. 05.62.87.31.40, fax: 05.62.87.31.49. Correspondant: Monsieur Philippe LEFEVRE, tél. 05.62.87.31.40, fax: 05.62.87.31.49, mail: burotec.bet@wanadoo.fr

APF
Association des Paralysés de France

APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification: ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE.

Objet du marché: Reconstruction de la Maison d'accueil spécialisée d'ARRENS.
Bâtiment classé en ERP 4e catégorie type J. Surface utile à construire: 4 350,00 m².

Lieu d'exécution: Mas d'ARRENS, Jean-François HENRY, 2, route des Bordères, 65400 ARRENS-MARSOUS.
Début des travaux: octobre 2009.
Durée des travaux: 18 mois hors congés payés et mois de préparation.
Consultation d'appel d'offres ouverts.

Date d'envoi à la parution: le 4 mai 2009.
Date limite de remise des offres: le 1er juillet 2009, à 12 heures.

Nombre et consistance des lots:
- LOT 1 - Maçonnerie, gros œuvre.
- LOT 2 - Enduits extérieurs.
- LOT 3 - Charpente bois, ardoises, zinguerie, bardages, désenfumages.
- LOT 4 - Menuiseries extérieures aluminium, fermetures, désenfumages.
- LOT 5 - Menuiseries bois intérieures, divers.
- LOT 6 - Cloisons sèches, plafonds, isolation.
- LOT 7 - Plomberie, sanitaires, ventilation.
- LOT 8 - Electricité, courants forts et faibles.
- LOT 9 - Carrelages, faïences, chapes.
- LOT 10 - Sols souples, revêtements muraux.
- LOT 11 - Serrurerie.
- LOT 12 - Etanchéité.
- LOT 13 - Ascenseur.
- LOT 14 - Peintures, revêtements muraux.
- LOT 15 - Voiries et réseaux divers.
- LOT 16 - Espaces verts.
- LOT 17 - Groupe électrogène.
- LOT 18 - Autocommutateur, téléphone, PABX.

Modalités d'attribution: Par lots séparés avec possibilité de groupement d'entreprises par lots.

Lieu où l'on peut retirer les dossiers de consultation: Dossier payant par chèque libellé à l'APF et disponible auprès de: ESAT des 7-Vallées, atelier d'imprimerie, rue du Collège, 65400 ARGELES-GAZOST, tél. 05.62.97.52.52, fax: 05.62.97.93.03, rene.frances@apf.asso.fr

Adresse où les candidatures doivent être transmises: Les offres de candidatures devront parvenir sous pli cacheté en envoi recommandé avec AR ou être remises contre récépissé à l'adresse suivante: ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, Monsieur Philippe ROUQUIER-PERRET, directeur d'établissement, route des Bordères, 65400 ARRENS-MARSOUS.
L'enveloppe devra obligatoirement porter la mention «Candidature pour AO Reconstruction de la MAS ARRENS-MARSOUS. Ne pas ouvrir par le service courrier».

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Attestations d'assurances en cours de validité RC et décennale; attestations des cotisations fiscales et sociales en cours de validité; Extrait KBis de moins de 3 mois; certificats de qualification; curriculum de l'entreprise avec ses références et acte d'engagement; CCAP; planning et DPGF complétés et signés.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la maîtrise d'œuvre: ATELIER ARCHITECTURE A3+, 24 route d'Agen, 32100 CONDOM, tél. 05.62.68.32.59, fax: 05.62.68.32.60. BET Structure: P.E.I, 5 rue Carnot, 65000 TARBES, tél. 05.62.34.30.70, fax: 05.62.51.94.76. BET Fluides: SETES, 3 place Sainte-Blaise, 65000 TARBES, tél. 05.62.34.25.54, fax: 05.62.34.44.41.
Autres renseignements: Corinne GUAHSBAS, tél. 01.40.78.27.44.

Marchés à procédure adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité: Mairie d'ESTANCARBON, chemin Village, 31800 ESTANCARBON.

Type de marché: Fournitures.

Objet du marché: Création d'une aire de jeux pour enfants.

Renseignements administratifs: Téléchargement du DCE sur www.ccsg.fr
Renseignements techniques: Monsieur ZINGARETTI, tél. 05.62.00.94.50 ou 06.10.53.58.52.

Date limite de réception des offres: le 30 juin 2009, à 12 heures.
Adresse d'envoi des offres: Monsieur le maire, mairie d'ESTANCARBON, chemin Village, 31800 ESTANCARBON.

Date d'envoi à la publication: le 26 mai 2009.

Le maire, Jean-Paul FABE.

PATRIMOINE
SA LANGUEDOCIENNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE.
Correspondant : Direction de la Maintenance, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE CEDEX 4, tél. 05.61.36.26.42, courriel : cecile.milesi@sa-patrimoine.com

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Entreprise sociale de l'habitat.

Objet du marché : Travaux de traitement anti-pigeons dans plusieurs résidences de notre parc locatif.

Type de marché de travaux : Exécution.

Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

Conditions de participation, critères de sélection des candidatures :
Justifications demandées aux candidats : Lettre de candidature DC4, déclaration du candidat DC5, déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé DC6, état annuel des certificats reçus DC7 ou déclaration sur l'honneur, attestations d'assurance en cours de validité, références professionnelles, certificats de capacité et/ou de qualification professionnelle.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 juin 2009, à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2009.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.00, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Madame Cécile MILESI, PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, cellule Marchés, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.42, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Nature et désignation des lots :
- LOT N°1 - Traitement anti-pigeons.

PATRIMOINE
SA LANGUEDOCIENNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE.
Correspondant : Direction de la Maintenance, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE CEDEX 4, tél. 05.61.36.26.42, courriel : cecile.milesi@sa-patrimoine.com

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Entreprise Sociale de l'Habitat.

Objet du marché : Réfection des peintures des paliers et des cages d'escaliers dans plusieurs résidences de notre parc locatif.

Type de marché de travaux : Exécution.

Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures, justifications demandées aux candidats : Lettre de candidature DC4, déclaration du candidat DC5, déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé DC6, état annuel des certificats reçus DC7 ou déclaration sur l'honneur, attestations d'assurance en cours de validité, références professionnelles, certificats de capacité et/ou de qualification professionnelle.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 juin 2009, à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2009.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.00, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Madame Cécile MILESI, PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, cellule Marchés, 5, place de la Pergola, 31077 TOULOUSE, tél. 05.61.36.26.42, télécopieur : 05.61.36.26.56.

Nature et désignation des lots :
- LOT N° 10A - Peinture.

HÔPITAL LOCAL DE MURET

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Identification: Hôpital local, BP 10202, 116, avenue Louis-Pasteur, 31605 MURET CEDEX.

Procédure de passation de marché: Procédure adaptée.

Objet du marché: Construction d'un entrepôt de stockage.

Caractéristiques principales: Marché de travaux.

Détail des lots:
- LOT N°1 - VRD.
- LOT N°2 - Gros œuvre.
- LOT N°3 - Charpente métallique, couverture, étanchéité, zinguerie.
- LOT N°4 - Menuiseries extérieures et portes sectionnelles.
- LOT N° 5 - Plâtrerie et menuiseries intérieures.
- LOT N°6 - Peinture et sol souple.

Ville de Colomiers
Bienvenue sur notre site et bonne visite !

→Actualités →Votre Mairie
→Découvrir →Cadre de vie
→Culture →Economie
→Social éducation →Sports et loisirs
→Quartiers →Pratique



L'allée du Lauragais est ouverte dans le sens : Rond Point Europe/Montel vers le centre-ville aux piétons, vélos, bus, taxis, deux roues motorisés jeunes. Tous les parkings commerces et services qui vous attendent !

Recherche Ok Contacts S'inscrire à la Newsletter Infos légales Plan du site

Accès mal-voyants
Agenda 21
Vie des quartiers
Portail Handicap
Conseil Municipal Jeunes
Espace Nautique
BD Colomiers
Annuaire des Professionnels
Annuaire des Associations

Votre avis nous intéresse !

Zoom

Les jardins extraordinaires
samedi 16 mai 2009

La Compagnie Paradis-éprouvette vous offre une journée de lectures au jardin, tout un programme...



en savoir plus

Dernière minute...

En raison de travaux de modernisation du réseau ferroviaire de notre région, la ligne C va subir des modifications d'horaires de ciculation des TER entre le 4 mai et le 4 juillet 2009.
Cliquez ici pour visualiser les tableaux des horaires.

Agenda de la ville

Plan de la ville

Téléprocédure

+ Marchés publics

+ Etat civil / urbanisme / démarches administratives

L'actualité en bref

ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers

Une enquête publique est organisée du 2 juin au 2 juillet 2009.

En savoir plus

Séjours et camps pour les 4/17ans
Eté 2009

Découvrez les séjours et camps pour les vacances d'été...



En savoir plus

Tous les Columérins acteurs d'un développement durable
1er Prix du Développement Durable de Colomiers

Chaque citoyen, association, institution ou entreprise qui vit, agit ou entreprend sur le territoire de Colomiers est invité par l'Agenda 21 local à devenir acteur de développement durable. « Si nous voulons déplacer la montagne, chacun doit commencer par déplacer une petite pierre*! »

En savoir plus

1959-2009 : LA VILLE NEUVE SE CONSTRUIT EN VIDEO

L'agenda de la semaine

JOURNEE NATURE
30 mai au 7 juin



En savoir plus

L'agenda des manifestations
mai juin 2009
Retrouvez tout le calendrier des évènements culturels, sportifs...

En savoir plus

5ème Concours Colomiers Fleurie
du 1er mai au 12 juin 2009

Vous aussi participez à l'embellissement de votre ville en vous inscrivant au Concours "Colomiers Fleurie 2009"...



En savoir plus

Toutes les rencontres sportives de la saison 2008/2009
Matches de Foot, basket et rugby
L'USC Football, Colomiers Rugby et Colomiers Basket vous offrent le calendrier de leurs



Le Columérin
Magazine d'information bimestriel

mars 2009



N°180
mars 2009
A la Une :
Agenda 21, place à l'action

Télécharger le Columérin en version pdf (+ l'expression politique)

...Tous les magazines

Météo lundi 18 mai



→ Actualités

- Zoom
- Agenda
- Dernières minutes
- Info travaux

Actualité

ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers

Une enquête publique est organisée du 2 juin au 2 juillet 2009.

Une enquête publique est ouverte du mardi 2 juin au jeudi 2 juillet 2009 pour le projet de 3ème Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Colomiers

La commissaire-enquêteur tiendra des permanences les :

> Mardi 2 juin de 9h00 à 12h00
> Mardi 16 juin de 16h00 à 19h00
> Jeudi 2 juillet de 14h00 à 17h00

Dossier consultagble à l'accueil de la Direction du Développeme,nt Urbain, au 5° étage.

Les autres articles

• **Séjours et camps pour les 4/17ans**
Eté 2009

• **Tous les Columérins acteurs d'un développement durable**
1er Prix du Développement Durable de Colomiers

• **Information aux riverains résidant en pavillon**
réglementation sur le dépot des végétaux sur le domaine public

• **5 PARRAINAGES REPUBLICAINS**
célébrés à Colomiers 27 mars

• **1959-2009 : LA VILLE NEUVE SE CONSTRUIT EN VIDEO**

• **Menu des restaurants scolaires**

• **1 semaine dans les Alpes en avril 2009**
pour les 12-14 et les 14-17 ans

• **Une nouvelle adresse pour l'agence retraite**
Deménagement de la CRAM

• **Maison Commune Emploi Formation**
sur Colomiers

• **LE BLOG DU FESTIVAL BD**
Il n'attend que vos commentaires

• **ENVIE DE CULTURE ?**

• **Nouveau Guide Pratique : information à noter**

• **Lutter ensemble contre la discrimination**
Livret réalisé par la MQ En Jacca

• **LE CENTRE HORTICOLE**
dévoile ses secrets

• **LE CONSEIL MUNICIPAL EST EN PLACE**

• **NOUVEAU**
Votre ordinateur personnalisé

• **L'EAU ET LES DECHETS**
sur la toile

• **MACONNAIS-ESPINGLIERE**
LA ZAC EST LANCEE

• **NOUVEAU**
téléprocédures en ligne

• **UNE VILLE QUI BOUGE**
Colomiers en vidéo

• **INFORMATION TRAVAUX**

• **L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE**
en images

• **ZAC du Maconnais-Espinglière**
250 logements prévus

• **VOTRE AVIS NOUS INTERESSE**

Grand Toulouse

Actualités

Mots clés : OK

Thème : Sélectionnez un thème

Période : Sélectionnez une période

Afficher toutes les actualités

1 / 2 > >>

Avis d'enquête publique : Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Colomiers

Vie des communes - [14/05/2009]

Plus de 1000 visiteurs au forum de la création d'activités Créactiv'

Communiqués de presse - [07/05/2009]

Plus de 1000 visiteurs sont venus au forum de la création d'activités Créactiv' qui s'est tenu mardi 5 et mercredi 6 mai au Hall Comminges à Colomiers.
Cette septième édition enregistre ainsi son record de fréquentation...

Faire des économies en consommant l'eau du robinet, les communes montrent l'exemple.

Communiqués de presse - [07/05/2009]

Quatre communes du Grand Toulouse, Colomiers, Cornebarrieu, Pibrac, et Tournefeuille ont mis en place un moyen simple et efficace pour favoriser la consommation d'eau potable au sein de leurs établissements publics ...

Conseil de Communauté

Actualités Institutionnelles - [06/05/2009]

Le prochain Conseil de Communauté aura lieu le vendredi 15 mai à 14h30, salons Marengo - 1, allée Jacques Chaban Delmas à Toulouse

Déjà 900 inscrits au Fil Vert !

Communiqués de presse - [06/05/2009]

Un mois à peine après l'ouverture des inscriptions, 900 amateurs de vélo ont déjà répondu présents à la randonnée Fil Vert VTT du Grand Toulouse, qui se déroulera les 13 et 14 juin à Pibrac...

Avis d'enquête publique : Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Toulouse

Vie des communes - [05/05/2009]

Réunion publique : Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune d'Aucamville

Vie des communes - [27/04/2009]

CREACTIV' donne un coup de pouce aux créateurs d'activités.

Communiqués de presse - [27/04/2009]

Les 6 et 7 mai 2009, se tiendra le Forum de la création d'activités, CREACTIV'.
Cette année, c'est la ville de Colomiers qui a choisi d'accueillir dans le hall Comminges, ce rendez-vous incontournable des créateurs et porteurs de projets ...

Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Launaguet

Vie des communes - [10/04/2009]

Plan d'occupation des sols du Grand Toulouse : commune de Cugnaux

Vie des communes - [07/04/2009]

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE,
COMMUNE DE COLOMIERS
Projet de 3ème Modification

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers», est ouverte **du mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inlus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants:

- **Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal-Saint-Jean, et réorganisation de zones urbaines, avec modifications règlementaires écrites et graphiques.**

A cet effet, Madame Christiane Acquier, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (Hôtel de Ville, BP 330 1, place de l'Hôtel de Ville- 31 776 Colomiers) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h00.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers :
- **mardi 2 juin 2009, de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 16 juin 2009, de 16h00 à 19h00,**
- **jeudi 2 juillet 2009, de 14h00 à 17h00.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur : 3ème Modification du PLU – Mairie de Colomiers – Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville - BP 330 -31776 Colomiers Cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre
à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr


COLOMIERS
Terre d'envol
Nord
COMMUNE DE PIBRAC
COMMUNE DE PIBRAC
COMMUNE DE PIBRAC
COMMUNE DE TOULOUSE
COMMUNE DE TOULOUSE
TOURNEFEUILLE
Site Naturel de l'Aussonnelle
Bois de Monturon
La Palanque
Naspe Sélery
Tinturier
Sélery
Bassac
Ramounet
Petit Bois du Monturon
Coulée Verte de Monturon
Petit Bois de Guérande
Lasplat
Petit Bois de la Chaumaie
Perget Monturon
La Perget
Parc du Perget Petit
Falcon Fenassiers
Butte du Perget
Piquemil
Bois de Piquemil
Triguebouscat
Imoasse du Triguebouscat
Chemin de Triguebouscat
Chemin de Pancaoude
N124
L'ISLE-JOURDAIN AUCH
En Jacca
Triguabourre
Garrabot-Nord
Garrabot-Sud
Zi d'En Jacca
La Sauvegarde
Les Croses
Naudinais
Palas
El Pey
Chemin de Naudinais
Chemin de Nasque
Chemin de Pesquié
Chemin de l'Eclun
La Menude
Bordeblanque
Place de l'Eclun
D82
LA SALVETAT ST-GILLES
PLAISANCE DU TOUCH
Chemin de la Plaine
Chemin de Lasplat
Chemin de Ramounet
Chemin de Monturon
Chemin de Bassac
Chemin de Sélery
Chemin de Tinturier
Chemin de Perget
Chemin de Piquemil
Chemin de Triguebouscat
Chemin de Pancaoude
Chemin de Naudinais
Chemin de Nasque
Chemin de Pesquié
Chemin de l'Eclun
Chemin de la Plaine
Chemin de la Menude
Chemin de Bordeblanque
Chemin de Garrabot
Chemin de Garrabot-Nord
Chemin de Garrabot-Sud
Chemin de Les Croses
Chemin de Palas
Chemin de El Pey
Chemin de Triguabourre
Chemin de En Jacca
Chemin de Imoasse du Triguebouscat
Chemin de Pancaoude
Chemin de Triguebouscat

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

ille de olomiers

Colomiers, le

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
Affaire suivie par Madame Corinne PIC
Tél. : 05. 61. 15. 22.80
Fax : 05. 61. 15. 23.16

N/Réf. : CG/CP/CF

Objet : **Enquête Publique sur Projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse Commune de Colomiers.**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard SICARD, Maire de COLOMIERS, certifie que l'Arrêté de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en date du 6 Mai 2008, déposé en Préfecture le 7 Mai 2008, concernant la mise à l'Enquête Publique du Projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse Commune de Colomiers, est affiché en Mairie à compter du 11 Mai 2008 jusqu'au 2 Juillet 2008 inclus.

Fait à COLOMIERS, Le 25 Mai 2009

LE MAIRE,

MAIRIE DE COLOMIERS (H.-G.)

Bernard SICARD
Président Délégué de la
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Vice-président du Conseil Général
aux Transports et Communications

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

ille de olomiers

Colomiers, le

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
Affaire suivie par Madame Corinne PIC
Tél. : 05. 61. 15. 22.80
Fax : 05. 61. 15. 23.16

N/Réf. : CG/CP/CF

Objet : **Enquête Publique sur Projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse Commune de Colomiers.**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard SICARD, Maire de COLOMIERS, certifie que l'Affichage de l'Avis d'Enquête Publique de la Communauté Urbaine du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse commune de Colomiers, est effectué depuis le 13 mai 2009 conformément au plan annexé.

Fait à COLOMIERS, Le 14 Mai 2009

LE MAIRE,

MAIRIE DE COLOMIERS (H.-G.)

Bernard SICARD
Président Délégué de la
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Vice-président du Conseil Général
aux Transports et Communications

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Daniel BENYAHIA, Vice-.Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, atteste, que le Grand Toulouse a bien procédé à l'affichage régulier de:

- L'avis d'enquête publique concernant la 3ième modification du PLU de Colomiers, devenu PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers.

Date d'affichage: du 11 Mai 2009 au 3 Juillet 2009

La présente attestation est délivrée pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 07 JUIL. 2009

Le Vice-Président,

Daniel BENYAHIA

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE COLOMIERS
Projet de 3ème Modification

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième Modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers», est ouverte du **mardi 2 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants:

- **Extension d'une zone naturelle N située dans le secteur du Garroussal-Saint-Jean, et réorganisation de zones urbaines, avec modifications règlementaires écrites et graphiques.**

A cet effet, Madame Christiane Acquier, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (Hôtel de Ville, BP 330 1, place de l'Hôtel de Ville- 31 776 Colomiers) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h00.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers :
- **mardi 2 juin 2009, de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 16 juin 2009, de 16h00 à 19h00,**
- **jeudi 2 juillet 2009, de 14h00 à 17h00.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur 3ème Modification du PLU – Mairie de Colomiers – Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville - BP 330 31776 Colomiers Cedex

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

le Grand Toulouse

www.grandtoulouse.org